

## DOC.1 Révolutions à Saint Domingue

**Août 1791:** au cours d'une cérémonie religieuse devenue légendaire, au Bois Caïman, dans le Nord de Saint Domingue, 200 esclaves auraient décidé l'insurrection générale. Une rumeur circule depuis quelques mois: Louis XVI aurait octroyé un jour de repos supplémentaire hebdomadaire et aboli l'usage du fouet, mais les autorités locales refuseraient d'appliquer ces décisions.

**22 août 1791:** 2000 esclaves de différentes habitations se révoltent au même moment dans le nord de l'île. En un mois, ils sont plus de 15 000 à fuir et brûler les plantations. Au même moment, dans les provinces du sud et de l'ouest de l'île des libres de couleur se révoltent contre les Blancs pour revendiquer leur égalité juridique.

**4 avril 1792:** pour réunir des forces contre les esclaves, dix fois plus nombreux que les colons, l'Assemblée législative reconnaît des droits politiques aux libres de couleur. 12 000 gardes nationaux sont envoyés dans l'île.

**1<sup>er</sup> février 1793:** la guerre déclenchée entre la France révolutionnaire, l'Espagne qui occupe la partie est de l'île (actuelle République dominicaine) et l'Angleterre modifie la donne. Contre la promesse de terres et de la liberté, les Espagnols recrutent nombre d'esclaves insurgés dans leurs troupes, et envahissent la partie française de l'île.

**29 août-4 septembre 1793:** pour faire face aux Espagnols, les commissaires Sonthonax et Polverel, décrètent l'émancipation des esclaves de Saint-Domingue. Une armée républicaine composée en bonne partie d'esclaves émancipés, expulse les Espagnols.

**18 mai 1794:** Toussaint Louverture, qui avait rejoint la révolte en 1791 puis s'était engagé auprès des Espagnols, se rallie à la République. Il devient général de division et combat les Anglais, qui tentent de prendre pied dans l'île.

**22 juillet 1795:** L'Espagne cède la partie orientale de l'île aux Français.

**Oct. 1798:** Louverture reçoit la reddition des Anglais. Il devient de fait gouverneur de l'île.

**8 juillet 1801:** ayant écrasé son principal rival, André Rigaud, dans une guerre civile très dure, Louverture proclame l'autonomie de Saint-Domingue et se nomme gouverneur général à vie de la nouvelle république.

**1802:** Le premier consul Bonaparte envoie le général Leclerc pour reconquérir l'île. Le 20 mai, Bonaparte décrète le rétablissement de l'esclavage. Le 7 juin Toussaint Louverture est fait prisonnier. Le soulèvement général reprend sous le commandement de l'Africain Dessalines, qui écrase en 1803 les troupes napoléoniennes.

**1<sup>er</sup> janvier 1804:** Dessalines proclame l'indépendance. Saint Domingue reprend son nom amérindien « Haïti ». La partie orientale de l'île est reprise par les Espagnols en 1808. C'est aujourd'hui la République dominicaine.

**1825:** Charles X reconnaît officiellement l'indépendance de l'île. En contrepartie, Haïti doit payer à la France une indemnité de 150 millions de francs-or.

## DOC. 2: Abolition de l'esclavage, 4 février 1794

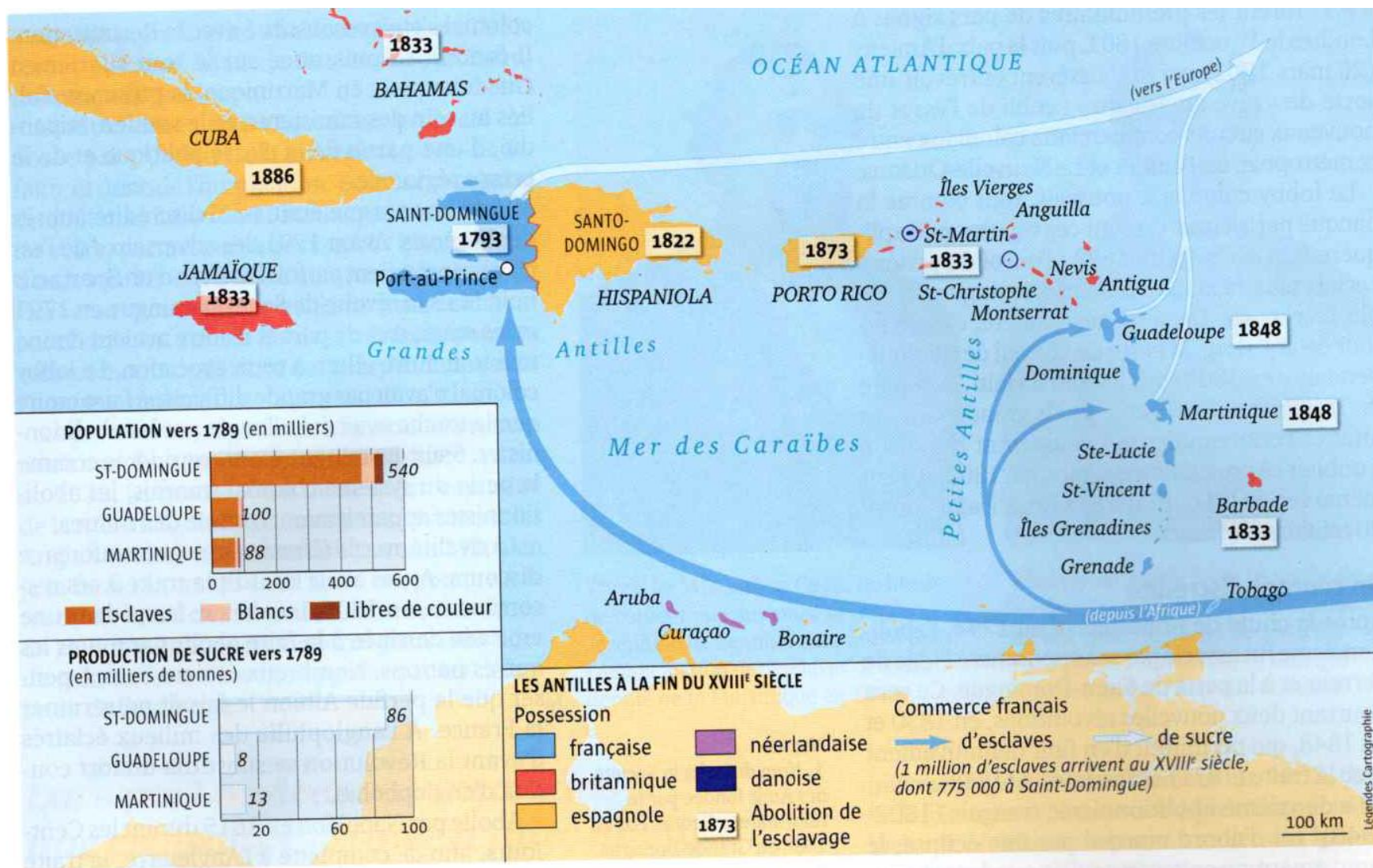
*Face aux témoignages des trois députés de Saint-Domingue, l'esclave noir affranchi, le mulâtre et le colon blanc, envoyés par le commissaire, la Convention décide d'entériner l'abolition de l'esclavage proclamée par Sonthonax le 29 août 1793.*



MONSIAU Nicolas André, L'abolition de l'esclavage par la Convention, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), Musée Carnavalet ( 24x32 cm), 1794.



### DOC.3: La perle des Antilles



Olivier PETRE-GRENOUILLEAU, *Comment la France a aboli l'esclavage?*, L'histoire n°423, 2016

## DOC.4 : Toussaint Louverture héros ambigu

Toussaint Louverture rejoint la révolte en 1791. Il passe ensuite dans la partie espagnole de Saint Domingue et se bat contre la France. Rallié à la République au printemps 1794, il l'emporte à plusieurs reprises sur les Anglais et se débarrasse de ses rivaux noirs<sup>1</sup>. Il promulgue finalement une constitution qui, en 1801, lui donne tous les pouvoirs, mais doit s'incliner devant l'armée du général Leclerc dépêchée dans l'île par Bonaparte. Pris par trahison, il est embarqué pour la France où il meurt dans la nuit du 6 au 7 avril 1803. [...]

Cocher rapidement affranchi, Toussaint Louverture a bénéficié d'une position privilégiée par rapport à de nombreux esclaves. Il a dirigé une exploitation, a disposé d'au moins un esclave.

<sup>1</sup> dont André Rigaud

## DOC. 5: Monuments aux chasseurs volontaires de Saint-Domingue, square Franklin, Savannah, Etats-Unis

*Un contingent d'indigènes libres sont partis de Saint Domingue en 1779 pour soutenir les Etats-Unis dans la perspective d'ouvrir un front en Géorgie.*





## DOC. 6 : Le rétablissement de l'esclavage, 1802

Art. 1. Dans les colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens du 6 germinal an dix [25 mars 1802], l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art. 2. Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Art. 3. La traite des Noirs et leur importation dans les dites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existants avant la dite époque de 1789.

Loi du 30 mai 1802.

## DOC. 7: Sceau de la Société des Amis des Noirs

Association philanthropique animée par Brissot fondée en 1788 qui défendait une abolition graduelle.



## DOC. 8: Correspondance d'un colon de Saint-Domingue

À l'Anse-à-Veaux, 10 février 1792

Les nègres ont assassiné trente de mes voisins, pillé et incendié partout où ils passent. Nous sommes tous excédés de fatigue, obligés d'être jour et nuit à cheval. Nous avons défait deux camps avec tout l'avantage possible. Nous en sommes au troisième, mais [...] ces brigands y arrêtaient les nègres qui refusaient de les suivre de bonne volonté ou leur coupaient la tête. J'ai eu six des miens qui y ont été forcément et sont venus me trouver lorsqu'ils ont trouvé le moment favorable de s'évader. Je suis un des moins maltraités. J'en suis quitte pour deux bêtes à cornes ainsi que mes meubles qu'ils ont mis en pièces. J'ignore encore ce qu'il s'est passé à Cavaillon où j'ai ma cafétérie et tout mon atelier. Tous les courriers sont arrêtés. Les grandes routes sont fermées par ces mêmes brigands. Nous sommes dans l'anarchie la plus complète. Je ne vous dis rien des malheurs qui désolent les autres parties de la colonie. [...]

Cayes, 10 juin 1803

[...] J'ignore depuis cette époque [1793] quelle a été la destinée de mes trois enfants [restés en France en 1785], s'ils existent ou non. Tous les renseignements que j'ai pu prendre à ce jour ont été inutiles. Cette incertitude, jointe à tous les maux que nous avons éprouvés m'accable sans cesse. [...] Si votre position, mon cher ami, vous permet de me faire l'acquisition d'une belle et bonne forge avec tout ce qu'il faut d'ustensiles et d'outils nécessaires pour la faire aller, veuillez m'en faire l'envoi aux Cayes, avec cent sacs à café, un bon moulin à vanner cette denrée et trois cribles en fil de laiton, tous les miens ayant été détruits par les flammes aussi bien que tout le reste jusqu'au linge de corps.

**DOC. 9:** Réquisitoire du député de Lorraine, l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil

Les Blancs ayant la force ont prononcé, contre la justice, qu'une peau rembrunie excluait des avantages de la société. Enorgueillis de leur teint, ils ont élevé un mur séparatif entre eux et une classe d'hommes libres, qu'improprement on nomme « *gens de couleur* » ou « *sang-mêlé* ». Ils ont voué à l'avilissement plusieurs milliers d'estimables individus, comme si tous n'étaient pas enfants du père commun. [...] Supporter toutes les charges de la société plus que les Blancs, n'en partager que faiblement les avantages, être en proie aux mépris, souvent aux outrages, aux angoisses, voilà le sort des gens de couleur, spécialement à Saint-Domingue.

Abbé Grégoire, *Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlé de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique*, adressé à l'Assemblée nationale, 1789.

**DOC. 10:**

Acte d'indépendance d'Hayti

LIBERTE OU LA MORT

ARMEE INDIGENE

Gonaïves, le 1<sup>er</sup> janvier 1804 an I de l'indépendance

Aujourd'hui, premier janvier dix-huit cent quatre, le Général en chef de l'Armée indigène, accompagné des généraux chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays;

Après avoir fait connaître aux généraux assemblés ses véritables intentions d'assurer à jamais aux indigènes d'Haïti un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude, ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux puissances étrangères la résolution de rendre le pays indépendant et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île; et, après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât les serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance. [...]

Signé: Dessalines, général en chef; - Christophe, Pétion, Clerveaux, Geffard, Vernet, Gabart, généraux de division; [...]

Pierre PLUCHON, Toussaint Louverture, Fayard, 1989